

PREMIERE EDITION.

LA PATRIE

MONTREAL, 6 OCT. 1892

Courrier.

La cour martiale a résolu d'expulser d'Egypte le seigneur Ninet, le conseiller intime d'Arabi-bey.

On mande de Pensacola (Floride) qu'il y a eu hier, en cette ville, cinquante nouveaux cas de fièvre jaune et quatre décès.

La Porte a promis à la Grèce de faire évacuer d'ici jeudi les places qui lui ont été cédées à la frontière, y compris Goulinez.

On mande de Chicago qu'hier on a découvert, sept cas de petite vérole, à Fort Wayne, parmi les voyageurs d'un train d'émigrants venant de New-York.

On dit que Sir Hector Languevin sera nommé lieutenant-gouverneur de Québec et M. Bossé, député de Québec-Centre, juge de la Cour supérieure.

Nous publions sur la première page un article de L'Electeur sur le scandale de l'embranchement de Saint-Charles.

M. Gaston Cadart, ingénieur du corps national des ponts et chaussées, est actuellement au Canada, chargé par le gouvernement français de l'étude de nos voies navigables.

Dimanche un banquet royaliste, sera lieu dans l'île de la Camargue près d'Arles (France). Au nombre des personnes qui porteront la parole à cette occasion on cite le comte de Mun.

On dit que l'Angleterre veut rétablir l'équilibre dans les finances égyptiennes en supprimant le contrôle européen et en augmentant les pouvoirs de la commission de la dette publique.

Arabi-pacha a vainement demandé un avocat pour le défendre. Tous ceux à qui il s'est adressé ont refusé, de peur de perdre leur clientèle. Il est probable que le procès sera vite terminé par une condamnation.

M. De Lesseps a télégraphié au président de la cour martiale au Caire, qui doit juger Arabi, que, pendant la guerre, Arabi s'est efforcé de maintenir la neutralité du canal de Suez et a protégé la vie et les intérêts de plusieurs européens en Egypte.

On dit que le général Billot, ministre de la guerre, accompagné d'un employé supérieur du bureau des affaires étrangères, est parti pour Londres, en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire, au sujet du règlement de la question égyptienne.

Dès la rentrée des Chambres, française le gouvernement déposera une demande de crédit en vue de la participation de la République à l'expédition d'Amsterdam. C'est seulement après le vote de ce crédit que sera constituée la commission officielle dont plusieurs journaux ont parlé.

Une panique qui a eu des conséquences graves s'est produite, hier soir, à l'Opéra-Royal de Berlin. La rupture d'une chaîne ayant fait tomber le rideau de fer qui sépare la rampe de la scène, les spectateurs craignirent que le feu venait d'éclater et s'empressèrent de fuir. Dans la confusion qui se produisit alors un grand nombre de personnes furent blessées grièvement.

Grande nouvelle pour le monde des lettres.

La famille de P.-J. Pexidion a trouvé récemment, dans les papiers posthumes du célèbre publiciste, un manuscrit sous ce titre: L'Occident et l'histoire. Cet ouvrage est actuellement sous presse.

Le comte Languevin, un des exécuteurs testamentaires de P.-J. Pexidion, est chargé de faire éditer des épreuves.

Un poète français délicat, dont plusieurs volumes de vers ont été couronnés par l'Académie française, M. C. Robinet-Bertrand, conseiller de préfecture, est devenu aveugle.

Il fut pendant longtemps collaborateur du *Journal des Droits*, publié à Nantes où il traita les questions littéraires, et de *La Patrie*, qui traitait les questions artistiques.

C'était un homme doux, affable et d'un commerce agréable.

Un journal de Buenos-Ayres, la *Nación*, annonce que tous les compagnons du docteur Crevaux n'ont pas été victimes de la défection de Tobas, et que M. C. Ballou a survécu au massacre de l'expédition. M. C. Ballou raconte que dans le Faja, lieu où le docteur Crevaux se trouva encore captif le capitaine Blanco, de la marine de guerre argentine, et qu'un Français, M. Ernest X... est parvenu, avec un nommé Romero Rodriguez, à s'échapper des mains des Indiens.

Lors du dernier consistoire le Pape a pourvu aux vacances existant dans plusieurs évêchés en France.

Mgr Maigaux (Guillaume-René) évêque de Châlons, est nommé à l'évêché d'Arras, vacant par le décès de Mgr Lequette.

M. l'abbé Sourrieu est nommé évêque de Châlons, en remplacement de M. Maigaux.

M. l'abbé Bouché (Eugène-Angela) évêque supérieur de la marine en son évêché, est nommé à l'évêché de Québec, vacant par le décès de Mgr Robitaille.

M. l'abbé Billot (François) est nommé évêque de Québec, en remplacement de M. Bouché.

de Bagnères-de-Bigorre, est nommé à l'évêché de Tarbes, vacant par le décès de Mgr Jourdan.

Nous avons annoncé hier, que le service par les lignes de la compagnie télégraphique Central and South American se fait maintenant jusqu'à Guayaquil, [Equateur]. Le président Arthur a envoyé des messages de félicitations à tous les présidents des Républiques de l'Amérique du Centre et du Sud, mais il n'a pas encore reçu de réponses, les lignes étant encombrées. Il faut une heure et demie pour la transmission d'un message d'ici à Guayaquil, mais ce temps sera sans doute réduit quand le fonctionnement sera plus régulier. Le tarif actuel est de 6 cents le mot par distance de 100 milles. Quant la ligne sera complétée de Vera Cruz à Valparaiso, elle comprendra 4,869 milles de câble et 300 milles de ligne de terre.

Les journaux de Lisbonne annoncent le mort de M. Antonio Rodriguez Sampaio doyen de la presse portugaise.

Né en 1806 il débuta en 1834 dans la *Viète de la Liberté*, feuille libérale de Porto. En 1839 il prit la direction du journal la *Revolution de Septembre*, l'organe plus important du parti libéral portugais.

A l'arrestation du duc de Saldanha en 1851, il fut élu député de Lisbonne et siégea avec les progressistes.

Le 25 mars 1881, il fut appelé à la présidence du conseil des ministres, mais son passage aux affaires fut de courte durée.

M. Sampaio fut renversé au mois de septembre suivant, par la Chambre à la suite d'un traité conclu avec l'Angleterre, permettant à celle-ci la construction d'un chemin de fer traversant le pays des Boers et aboutissant à la baie portugaise de Saldanha.

L'autonomie provinciale.

En 1867, les pères de la confédération, pour justifier leur œuvre, prétendaient rendre aux deux provinces du Haut et du Bas-Canada leur gouvernement autonome de l'époque qui a précédé l'union. De là les diatribes en l'honneur du nouveau régime.

Nous devons rendre à nos-mêmes, nous révoquons le Canada français d'Ontario était encore une fois le Canada anglais, moins les luttes d'autorité entre le baronnet, plus le gouvernement responsable, la liberté, un avenir rempli de belles espérances.

Les libéraux savaient que ce rêve rétrospectif pour la circonstance s'évanouirait.

Le projet de confédération n'avait pas été l'occasion d'une grande pensée patriotique, d'un mouvement national. Prêts des expédients de parti, de l'ambition et de la cupidité de quelques gouvernements qui en firent leur affaire de salut au moment où grondait la tempête, il devait présenter des anomalies, des vices capitaux, avoir les caractères d'une œuvre conçue sans réflexion et exécutée à la hâte.

Ce résultat prédit par les libéraux ne s'est pas fait attendre. La constitution a été loin de présenter les caractères d'une œuvre stable et durable; elle semble au contraire devenir l'instrument des partis et des factions; elle paraît comme une soumission à toutes les vicissitudes de la politique. Un particulier croit-il ses intérêts lésés par une loi d'utilité publique qu'il a sans cesse à l'œuvre. Un parti a-t-il des hautes à satisfaire, des vengeances à exercer, qu'il fait du ministère fédéral son bourreau. Ou la va, dans Québec, lorsqu'on impose à Sir John la destitution de M. Letellier. Ou l'on va, dans Ontario, deux fois, depuis un an, lorsqu'un tory riche et influent, M. Maclearen, a fait dévotement une loi qui mettait fin à la tyrannie que cet homme exerçait.

M. Maclearen était un manipulateur; il pensait que la terre et les eaux lui appartenaient. M. Nowat, répondant aux besoins et aux intérêts du public, n'ait en vigueur une loi qui, sans léser M. Maclearen, donnait le droit de passage sur les rivières flottables, même lorsque des travaux d'amélioration avaient été faits par des hommes paisibles et honnêtes. M. Maclearen, M. Caldwell, marchand de bois, avait des terres boisées sur une rivière, au-dessus des travaux d'amélioration de M. Maclearen. M. Caldwell voulait bien payer pour l'usage de ces travaux, mais M. Maclearen refusait, et M. Caldwell ne pouvait pas faire des travaux semblables parce que M. Maclearen possédait les terres sur les deux rives. Enfin il y avait monopole bien organisé.

On expose pour cause d'utilité publique. On pouvait bien pour le moment empêcher un homme de paralyser tout le commerce d'une région. Qu'il ait des terres sur toutes les rivières flottables, et bientôt les forêts seraient inaccessibles, le prix du bois deviendrait exorbitant.

Sir John A. Macdonald trouvait admirable cette tyrannie puisqu'il s'empressa de dévotement la loi de M. Nowat. M. Maclearen, dont les prétentions ont été repoussées par un tribunal d'appel, trompé grâce à l'omnipotence de Sir John qui étouffa la voix de la législature d'Ontario.

M. Nowat ne se laissa pas décourager par les attentats des tyrans d'Ontario. Dans la dernière session il mit de nouveau en vigueur la loi concernant les rivières et cours d'eau. Encore une fois cette loi fut dévotement dévotement l'annonce de M. Nowat. Dernièrement la *Gazette de Canada* publiait l'annonce de M. Nowat. Ainsi pour obéir aux caprices et aux exigences d'un seul homme le cabinet de Sir John déclare que toute la population du Canada, que tout le commerce de bois, seront exposés à souffrir des torts. Jamais exemple de tyrannie plus odieuse ne s'est vu au Canada. Autrefois on s'est révolté contre les prétentions de Sir Francis Bond Head qui voulait substituer le gouvernement personnel à celui des représentants, ou a dénoncé le gouverneur Metcalf qui voulait paralyser l'influence de ministres responsables. Cependant ces hommes ne monnaient pas les intérêts matériels de leurs administrés; leur tige se bornait à restreindre la liberté du peuple. Sir John va plus loin. Il s'appuie sur les volontés de tout un

gouvernement, il fait d'une loi votée par une législature, et par cet acte tyrannique, attentat à la liberté d'autonomie provinciale, il risque de ruiner la plus importante de nos branches de commerce et d'industrie.

Au sujet de Marmion.

Il ne faut pas croire que le *Mail* et l'*Orange Sentinel* soient seuls à reprocher à l'hon. M. Crooks la suppression de Marmion des écoles d'éducation d'Ontario. Voilà que la *Gazette de Montréal* se prononce également contre la conduite de M. Crooks et lui reproche d'avoir adopté les vues de Mgr Lymbro. Le croira-t-on?..... La *Gazette* se montre plus sévère que le *Witness* qui a reconnu que le choix de Marmion pour les écoles était malheureux. On sait que le *Witness* n'est que catholique et que, si M. Lymbro n'avait pas raison au point de vue de la morale, il saurait bien le dire.

La *Gazette* a consacré à la question un long article très pauvre de raisonnement et, en quelques endroits, une sévérité qui frise la violence. Voici quelques extraits:

La faute que M. Crooks a commise en prescrivant Marmion de Walter Scott devient un crime à mesurer que l'on connaît toutes les circonstances de l'affaire.

Dr. Daniel Wilson, étant professeur de littérature anglaise, organisant le cours d'études en anglais et le recommandant Marmion comme un ouvrage convenable pour l'examen des jeunes élèves. On voit que M. Crooks n'a pas recommandé le livre choisi par le Dr Wilson et approuvé par le comité de la Université de Toronto. Nous prétendons que ce cercle d'honnêtes lettres peut aussi bien que le ministre de l'éducation se prononcer sur la moralité de Marmion, qu'il aurait égard tout autant que M. Crooks au caractère moral des livres choisis. Le sort de M. Crooks a été subordonner les écoles publiques, ce intérêt de l'éducation dans la province, à l'appui qu'il attend pour son gouvernement d'une classe d'électeurs sans pitié, et toutes les circonstances prouvent que cette accusation est bien fondée.

Puis l'on la *Gazette* défend le caractère moral de Marmion; elle traite de naturel que l'on enseigne aux élèves les articles de la débauche et de la séduction.

Que dirait la *Gazette*, si elle était leuse d'ordinaire sur les droits de nos coreligionnaires, si on enseignait, dans les écoles catholiques, que les temples protestants sont des lieux de débauche, et que les ministres du culte protestant sont de hardis vauriens qui enlèvent et prostituent les femmes?

Quelles imprécations retentiraient sur nos têtes! On verrait le *Witness*, la *Gazette*, le *Mail*, crier à l'extermination des catholiques.

Dependant c'est bien un système semblable, mais appliqué aux catholiques, que l'on voudrait introduire et que la *Gazette* semble admirer. Si ce système va bien à la *Gazette*, nous la plaignons. Nous lui ferons l'honneur de croire qu'elle ne dit pas exactement sa pensée et qu'elle veut simplement pousser un cri contre M. Crooks. Les catholiques les moins scrupuleux tiennent à élever leurs enfants moralement, et n'ont pas leur mot à dire sur la morale de M. Crooks. Les catholiques les moins scrupuleux tiennent à élever leurs enfants moralement, et n'ont pas leur mot à dire sur la morale de M. Crooks.

Le projet de confédération n'avait pas été l'occasion d'une grande pensée patriotique, d'un mouvement national. Prêts des expédients de parti, de l'ambition et de la cupidité de quelques gouvernements qui en firent leur affaire de salut au moment où grondait la tempête, il devait présenter des anomalies, des vices capitaux, avoir les caractères d'une œuvre conçue sans réflexion et exécutée à la hâte.

Ce résultat prédit par les libéraux ne s'est pas fait attendre. La constitution a été loin de présenter les caractères d'une œuvre stable et durable; elle semble au contraire devenir l'instrument des partis et des factions; elle paraît comme une soumission à toutes les vicissitudes de la politique. Un particulier croit-il ses intérêts lésés par une loi d'utilité publique qu'il a sans cesse à l'œuvre. Un parti a-t-il des hautes à satisfaire, des vengeances à exercer, qu'il fait du ministère fédéral son bourreau. Ou la va, dans Québec, lorsqu'on impose à Sir John la destitution de M. Letellier. Ou l'on va, dans Ontario, deux fois, depuis un an, lorsqu'un tory riche et influent, M. Maclearen, a fait dévotement une loi qui mettait fin à la tyrannie que cet homme exerçait.

M. Maclearen était un manipulateur; il pensait que la terre et les eaux lui appartenaient. M. Nowat, répondant aux besoins et aux intérêts du public, n'ait en vigueur une loi qui, sans léser M. Maclearen, donnait le droit de passage sur les rivières flottables, même lorsque des travaux d'amélioration avaient été faits par des hommes paisibles et honnêtes. M. Maclearen, M. Caldwell, marchand de bois, avait des terres boisées sur une rivière, au-dessus des travaux d'amélioration de M. Maclearen. M. Caldwell voulait bien payer pour l'usage de ces travaux, mais M. Maclearen refusait, et M. Caldwell ne pouvait pas faire des travaux semblables parce que M. Maclearen possédait les terres sur les deux rives. Enfin il y avait monopole bien organisé.

On expose pour cause d'utilité publique. On pouvait bien pour le moment empêcher un homme de paralyser tout le commerce d'une région. Qu'il ait des terres sur toutes les rivières flottables, et bientôt les forêts seraient inaccessibles, le prix du bois deviendrait exorbitant.

Sir John A. Macdonald trouvait admirable cette tyrannie puisqu'il s'empressa de dévotement la loi de M. Nowat. M. Maclearen, dont les prétentions ont été repoussées par un tribunal d'appel, trompé grâce à l'omnipotence de Sir John qui étouffa la voix de la législature d'Ontario.

M. Nowat ne se laissa pas décourager par les attentats des tyrans d'Ontario. Dans la dernière session il mit de nouveau en vigueur la loi concernant les rivières et cours d'eau. Encore une fois cette loi fut dévotement dévotement l'annonce de M. Nowat. Dernièrement la *Gazette de Canada* publiait l'annonce de M. Nowat. Ainsi pour obéir aux caprices et aux exigences d'un seul homme le cabinet de Sir John déclare que toute la population du Canada, que tout le commerce de bois, seront exposés à souffrir des torts. Jamais exemple de tyrannie plus odieuse ne s'est vu au Canada. Autrefois on s'est révolté contre les prétentions de Sir Francis Bond Head qui voulait substituer le gouvernement personnel à celui des représentants, ou a dénoncé le gouverneur Metcalf qui voulait paralyser l'influence de ministres responsables. Cependant ces hommes ne monnaient pas les intérêts matériels de leurs administrés; leur tige se bornait à restreindre la liberté du peuple. Sir John va plus loin. Il s'appuie sur les volontés de tout un

Club National.

Les amis et membres du Club National sont priés de se rappeler que le soir, vendredi, jour fixé par la constitution, aura lieu la première réunion de la nouvelle session de ce club. La séance ouvrira à 7.30 précises, dans les salles ordinaires, No 75, rue St Jacques.

On procédera à l'élection des officiers pour l'année courante.

Par ordre, L. P. BRODEUR, Secrétaire.

APPEAUX MUNICIPALES

Comité spécial des chemins de fer.

Il y a un soir réunion spéciale de ce comité. Les membres du comité des chemins de fer (président) Grenier, Fairbairn, Jannotte, Préfont, Robert, Roy, Rainville, Proctor, Laurent, Holt, et Brown.

Le président est d'opinion que la séance sera très publique.

L'Échevin Grenier dit que la continuation de l'Écheviné aux élections du comité que les personnes qui ont d'abord demandé par voie de requête, d'assister à ces réunions.

L'Échevin Grenier dit que ce personnel ne peut être que le privilège d'être présentés (président) Grenier, Fairbairn, Jannotte, Préfont, Robert, Roy, Rainville, Proctor, Laurent, Holt, et Brown.

Après quelques instants de délibération le greffier donne communication d'une lettre des directeurs du chemin de fer Canadien du Pacifique au sujet d'un plan projeté de placer la gare à la place Jacques-Cartier. Cette lettre est lit comme suit:

Monsieur, J'ai reçu votre lettre du 23, avec un extrait du procès-verbal de l'assemblée spéciale du comité des chemins de fer, sur la question de terminus, tenue le 22 courant, recommandant l'adoption du site situé de la rue Bonsecours à la rue d'Artois. J'ai reçu l'instruction des directeurs de ce chemin de fer de nouveau étudié la question soigneusement, et qu'ils sont portés à croire que dans l'intérêt de la ville et pour la commodité du public et de la ville, il conviendrait d'adopter le site de la rue d'Artois, c'est-à-dire de la rue de la Place Jacques-Cartier. Je dois dire, toutefois, que s'il est impossible de faire des arrangements pour avoir ce site et que si le conseil se décide à adopter le plan de la place Jacques-Cartier, la compagnie s'efforcera de faciliter l'exécution du projet en offrant, malgré qu'elle ait à faire des dépenses plus considérables que celles qu'elle avait prévues et qu'elle devait attendre.

Il est important que la question soit décidée aussitôt que possible et j'espère que vous la soumettrez au comité à sa prochaine séance.

Je suis, etc. G. DRINKWATER, Secrétaire.

Après avoir soumis le plan à l'Échevin et l'avoir discuté, l'Échevin Laurent dit qu'il ne voit pas comment on pourrait mettre de côté les dispositions du contrat de vente du site de la gare du chemin de fer Canadien du Pacifique. Il a été convenu que le terrain est stable sur le terrain des vieilles casernes, et que la convention serait dénuée de tout caractère de force.

Le projet de confédération n'avait pas été l'occasion d'une grande pensée patriotique, d'un mouvement national. Prêts des expédients de parti, de l'ambition et de la cupidité de quelques gouvernements qui en firent leur affaire de salut au moment où grondait la tempête, il devait présenter des anomalies, des vices capitaux, avoir les caractères d'une œuvre conçue sans réflexion et exécutée à la hâte.

Ce résultat prédit par les libéraux ne s'est pas fait attendre. La constitution a été loin de présenter les caractères d'une œuvre stable et durable; elle semble au contraire devenir l'instrument des partis et des factions; elle paraît comme une soumission à toutes les vicissitudes de la politique. Un particulier croit-il ses intérêts lésés par une loi d'utilité publique qu'il a sans cesse à l'œuvre. Un parti a-t-il des hautes à satisfaire, des vengeances à exercer, qu'il fait du ministère fédéral son bourreau. Ou la va, dans Québec, lorsqu'on impose à Sir John la destitution de M. Letellier. Ou l'on va, dans Ontario, deux fois, depuis un an, lorsqu'un tory riche et influent, M. Maclearen, a fait dévotement une loi qui mettait fin à la tyrannie que cet homme exerçait.

M. Maclearen était un manipulateur; il pensait que la terre et les eaux lui appartenaient. M. Nowat, répondant aux besoins et aux intérêts du public, n'ait en vigueur une loi qui, sans léser M. Maclearen, donnait le droit de passage sur les rivières flottables, même lorsque des travaux d'amélioration avaient été faits par des hommes paisibles et honnêtes. M. Maclearen, M. Caldwell, marchand de bois, avait des terres boisées sur une rivière, au-dessus des travaux d'amélioration de M. Maclearen. M. Caldwell voulait bien payer pour l'usage de ces travaux, mais M. Maclearen refusait, et M. Caldwell ne pouvait pas faire des travaux semblables parce que M. Maclearen possédait les terres sur les deux rives. Enfin il y avait monopole bien organisé.

On expose pour cause d'utilité publique. On pouvait bien pour le moment empêcher un homme de paralyser tout le commerce d'une région. Qu'il ait des terres sur toutes les rivières flottables, et bientôt les forêts seraient inaccessibles, le prix du bois deviendrait exorbitant.

Sir John A. Macdonald trouvait admirable cette tyrannie puisqu'il s'empressa de dévotement la loi de M. Nowat. M. Maclearen, dont les prétentions ont été repoussées par un tribunal d'appel, trompé grâce à l'omnipotence de Sir John qui étouffa la voix de la législature d'Ontario.

M. Nowat ne se laissa pas décourager par les attentats des tyrans d'Ontario. Dans la dernière session il mit de nouveau en vigueur la loi concernant les rivières et cours d'eau. Encore une fois cette loi fut dévotement dévotement l'annonce de M. Nowat. Dernièrement la *Gazette de Canada* publiait l'annonce de M. Nowat. Ainsi pour obéir aux caprices et aux exigences d'un seul homme le cabinet de Sir John déclare que toute la population du Canada, que tout le commerce de bois, seront exposés à souffrir des torts. Jamais exemple de tyrannie plus odieuse ne s'est vu au Canada. Autrefois on s'est révolté contre les prétentions de Sir Francis Bond Head qui voulait substituer le gouvernement personnel à celui des représentants, ou a dénoncé le gouverneur Metcalf qui voulait paralyser l'influence de ministres responsables. Cependant ces hommes ne monnaient pas les intérêts matériels de leurs administrés; leur tige se bornait à restreindre la liberté du peuple. Sir John va plus loin. Il s'appuie sur les volontés de tout un

LE "RICHELIEU"

Suite de l'enquête sur l'explosion.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

Le dossier a continué son enquête hier après-midi.

à un an, du gouvernement. Ce vapeur avait fait naufrage et était au fond de l'eau quand il en avait fait l'acquisition pour la somme de mille piastres.

Le printemps dernier, il acheta un cylindre de M. Weir, constructeur de navires, de Montréal. Ce cylindre n'était pas neuf.

Le vapeur "Richelieu" a été examiné au mois de décembre par l'inspecteur du gouvernement.

Le témoin n'avait pas le certificat de l'inspecteur sur sa personne, mais devra le produire aujourd'hui.

Une lettre a été officiellement adressée à M. Filgate devant continuer son témoignage.

TENTATIVE DE SUICIDE.

Hier soir, vers neuf heures, quelques hommes qui travaillaient sur les quais, près du hangar de la ligne Dominion, ont été témoins de la tentative de suicide d'un homme.

Croyant avoir affaire à une volonte, ils le suivirent des yeux, mais tout à coup elle disparut et le bruit de la chute d'un corps dans l'eau parvint à leurs oreilles.

Il s'approchèrent immédiatement et virent que la malheureuse s'était jetée dans le fleuve.

Les parvirent à la retirer, mais non sans difficulté, car elle voulait absolument se noyer.

Elle a été logée pour la nuit au poste de la police et traduite ce matin devant le magistrat de police pour avoir attenté à ses jours.

THEATRE.

ACADEMIE DU MUSIQUE.

Le public n'aura plus que deux occasions de voir le grand drame "Light of London" qui a obtenu tant de succès, cette semaine, à Montréal: ce soir de 8 h. 1/2 et après-midi, à la matinée.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

Le spectacle sera pour Toronto demain soir.

DEPECES DU MATIN.

(Dépêches spéciales à LA PATRIE).

EUROPE.

Paris 6.—Le général Billot, ministre de la guerre, a son non-président Grévy filleté le général Chanzy du succès des dernières manœuvres militaires.

Marselle 6.—La nouvelle d'après laquelle la reine Victoria ferait un voyage dans le midi de la France est maintenant confirmée.

Constantinople 6.—Le Sultan a appelé l'attention de lord Dufferin, ambassadeur de la Grande-Bretagne, sur le fait que la note de la Porte demandant que les troupes anglaises quitteront l'Égypte reste sans réponse. Le Sultan a déclaré que si lord Dufferin ne répondait pas à l'adresse adressée aux puissances.

Madrid 6.—Le ministre espagnol a décidé de refuser l'offre faite par le roi d'Espagne de lui faire passer le roi d'Espagne de Cuba, en retour de la restitution au Maroc, sur la côte de l'Atlantique.

Le ministre des finances de l'Espagne a fait rapport que les dépenses et recettes se sont balancées pendant la première moitié de l'année. Les recettes ont excédé les dépenses dans plusieurs provinces.

Le ministre des finances de l'Espagne a fait rapport que les dépenses et recettes se sont balancées pendant la première moitié de l'année. Les recettes ont excédé les dépenses dans plusieurs provinces.

Le ministre des finances de l'Espagne a fait rapport que les dépenses et recettes se sont balancées pendant la première moitié de l'année. Les recettes ont excédé les dépenses dans plusieurs provinces.

Le ministre des finances de l'Espagne a fait rapport que les dépenses et recettes se sont balancées pendant la première moitié de l'année. Les recettes ont excédé les dépenses dans plusieurs provinces.

Le ministre des finances de l'Espagne a fait rapport que les dépenses et recettes se sont balancées pendant la première moitié de l'année. Les recettes ont excédé les dépenses dans plusieurs provinces.

Le ministre des finances de l'Espagne a fait rapport que les dépenses et recettes se sont balancées pendant la première moitié de l'année. Les recettes ont excédé les dépenses dans plusieurs provinces.

Le ministre des finances de l'Espagne a fait rapport que les dépenses et recettes se sont balancées pendant la première moitié de l'année. Les recettes ont excédé les dépenses dans plusieurs provinces.

Le ministre des finances de l'Espagne a fait rapport que les dépenses et recettes se sont balancées pendant la première moitié de l'année. Les recettes ont excédé les dépenses dans plusieurs provinces.

Le ministre des finances de l'Espagne a fait rapport que les dépenses et recettes se sont balancées pendant la première moitié de l'année. Les recettes ont excédé les dépenses dans plusieurs provinces.

Le ministre des finances de l'Espagne a fait rapport que les dépenses et recettes se sont balancées pendant la première moitié de l'année. Les recettes ont excédé les dépenses dans plusieurs provinces.

GRILLON DU MOULIN

— Elle est forte, celle là, patron! — C'est la vérité pure. Tu as noyé le Pitache...

M. Jouvai continua. — La Pitache était une mendicant; elle ne pouvait donc tenter la cupidité de personne.

— C'est-à-dire qu'il a filé avec l'argent. — Et ça ne lui a pas porté bonheur. Michel fit un soubresaut.

— Pourquoi le père Brilart s'en allait-il? Pourquoi l'a-t-on assassiné? Encore des questions que les juges vont se poser, et ils ne se tiendront tranquilles que lorsque leur curiosité sera satisfaite.

— Et puis? — Et le Grillon avec. Michel frappa du pied. — Oh! ça, non, dit-il. — Hein? Tu ne veux pas? — Jamais!

marchand de bœufs qui s'en allait à une foire. Cette réponse étonna M. Jouvai.

— Ah! dit-il avec une sorte d'admiration naïve, tu es plus fort encore que je le pensais, tu n'hésites pas à couvrir ton père de sang et de boue.

— Par conséquent, réprit-il, je suis bien tranquille, comme vous voyez. Bonsoir, monsieur Jouvai. Vous n'êtes pas de bon conseil aujourd'hui.

— Et la peur le prit. Pendant un quart d'heure il ne bougea pas de l'endroit où Michel l'avait laissé.

— Arrivé chez lui, il appela le petit bonhomme qui passait le cheval, lavait le cabriolet, arrosait et bêchait le jardin.

— Eh bien, donne une tarette d'avoine à Cocotte et mets-lui la selle. — Vous allez en route? demanda l'enfant.

— Et quand il eut fermé cette lettre, M. Jouvai murmura: — Du moment où les gens sont amoureux, ils font des bêtises, et je me retire de leur jeu...

LE GRAND REMEDE ALLEMAND POUR RHUMATISME

LE GRAND REMEDE ALLEMAND POUR RHUMATISME

LE GRAND REMEDE ALLEMAND POUR RHUMATISME

LE GRAND REMEDE ALLEMAND POUR RHUMATISME

LE GRAND REMEDE ALLEMAND POUR RHUMATISME

LE GRAND REMEDE ALLEMAND POUR RHUMATISME

LE GRAND REMEDE ALLEMAND POUR RHUMATISME

AVIS SPECIAL. Société Postale Française

AVIS SPECIAL. Société Postale Française

AVIS SPECIAL. Société Postale Française

AVIS SPECIAL. Société Postale Française

AVIS SPECIAL. Société Postale Française

AVIS SPECIAL. Société Postale Française

AVIS SPECIAL. Société Postale Française

PIANOS DECKER BROTHERS

PIANOS DECKER BROTHERS

PIANOS DECKER BROTHERS

PIANOS DECKER BROTHERS

PIANOS DECKER BROTHERS

PIANOS DECKER BROTHERS

PIANOS DECKER BROTHERS

John L. Cassidy & Cie

John L. Cassidy & Cie

John L. Cassidy & Cie

John L. Cassidy & Cie

John L. Cassidy & Cie

John L. Cassidy & Cie

John L. Cassidy & Cie

Perrault & Mesnard

Perrault & Mesnard

Perrault & Mesnard

Perrault & Mesnard

Perrault & Mesnard

Perrault & Mesnard

Perrault & Mesnard

A VIS AUX FROMAGERS

A VIS AUX FROMAGERS

A VIS AUX FROMAGERS

A VIS AUX FROMAGERS

A VIS AUX FROMAGERS

A VIS AUX FROMAGERS

A VIS AUX FROMAGERS

HOTEL RICHELIEU

HOTEL RICHELIEU

HOTEL RICHELIEU

GRANDE OCASION

GRANDE OCASION

GRANDE OCASION

LEX DUPUY & Cie

LEX DUPUY & Cie

LEX DUPUY & Cie

BOIS DE SCIAGE

BOIS DE SCIAGE

BOIS DE SCIAGE

RESTAURANT DE VICTOR

RESTAURANT DE VICTOR

RESTAURANT DE VICTOR



SCHMEER



KENDAL'S SPAVIN CURE



CAMPBELL

CAMPBELL